

République Française  
Département de la Haute-Corse

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE

Séance du 04 avril 2026

Délibération n°2026/035

Objet : Désignation d'un représentant au Conseil d'administration de la SAFER

<b>Nombre de membres</b> 46			<p>L'an deux mille vingt-six, le quatre avril, à 9h00, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.</p> <p><b>CASTELLANI Jean-René est désigné secrétaire de séance.</b></p> <p><b>Le quorum est atteint.</b></p>
En exercice	Présents	Votants	
46	41	46	
<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>	
46	-	-	

**Présents** : ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise – AMADEI Toussainte – ANTONELLI Jean-Toussaint – BASTIANI Angèle – BATTAGLINI Jean-Pierre – CANIONI Sébastien – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CASTELLANI Jean-René – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Barthélémy – COLOMBANI Laurent – COSTA Angèle – COSTA Jean-Luc – ESCOBAR-SANTINI Alexandra – GENUINI Benjamin – GIOCANTI-MALASPINA Marie-Dominique – GUERRIERI Jean-Paul – GUERRINI Antoine – LECA Dominique – LEONETTI Laetitia – LIONS Romain – MARIANI Frédéric – MARTELLI Camille – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI ROSSI William – MORTINI Lionel – ORSINI Joseph – ORSONI Stéphane – PETRIGNANI Yoann – PINAUD Jean-Michel – POLI Jean-François – POLI Pierre – RAFFO Marie – SALDUCCI Ange – SAULI Joseph – SAVELLI René – SAVELLI Vincent – TORRACINTA Marcel.

**Absents représentés** : ANTOLINI Clémentine a donné procuration à GUERRINI Antoine – BASCOUL Pierre-François a donné procuration à AMADEI Toussainte – FERRANDI Paul-Vincent a donné procuration à GUERRIERI Jean-Paul – GIUNTINI Patricia a donné procuration à GIOCANTI-MALASPINA Marie-Dominique – ROMANI Sylvie a donné procuration à MATTEI Joseph – TADDEI Marc a donné procuration à ORSINI Joseph.

**Absents** : -

Convocation envoyée le : 29/03/2026 Et affichée le : 29/03/2026	Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 08/04/2026
---	--

Le Président rappelle que conformément à la loi, la SAFER de Corse a adopté les statuts modifiés lors de son assemblée générale extraordinaire du 02 juin 2016. L'arrêté du 22 décembre 2016 donnant agrément à la SAFER de Corse a été publié au journal officiel n°300 du 27 décembre 2016.

Le Conseil d'administration est formé de trois collèges – 8 membres par collège au maximum – et une répartition égale dans chaque collège :

- 1<sup>er</sup> collège : organisations syndicales à vocation agricole, chambre régionale d'agriculture
- 2<sup>ème</sup> collège : les organisations territoriales et les établissements publics rattachés
- 3<sup>ème</sup> collège : l'État, divers actionnaires de la SAFER, un représentant d'association de protection de l'environnement et un représentant de la fédération des chasseurs.

La Communauté de communes participe à ce conseil d'administration au titre des représentants du 2<sup>ème</sup> collège.

Il convient donc de désigner un représentant dans le cadre d'un mandat délivrer pour siéger aux assemblées générales et aux Conseils d'administrations.

Après un appel à candidature, Monsieur Stéphane ORSONI est candidat.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, décide :**

- **DE DESIGNER** en tant que représentant de la Communauté de communes au sein du Conseil d'administration de la SAFER de Corse, Monsieur Stéphane ORSONI
- **AUTORISE** le Président à procéder à la notification de la présente délibération au Président de la SAFER de Corse.

Fait à L'Île-Rousse, le 04 avril 2026,

Extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,  
Jean-René CASTELLANI



Le Président,  
Lionel MORTINI

